

Commune de Dormans
Plan Local d'Urbanisme

Annexe n°10 Périmètre d'application du Droit de Prémption Urbain

PLU approuvé le 25 juillet 2018
Droit de Prémption Urbain instauré le 25 juillet 2018

 Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme
11 rue Paragot 10000 TROYES
Tél : 03 25 73 39 10 - Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

Légende
 Périmètre d'application du Droit de Prémption Urbain au 5000ème

